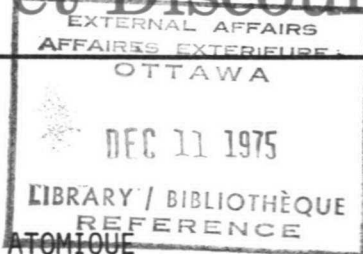




# Déclarations et Discours

N° 75/36



L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Déclaration faite en séance plénière de la trentième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 12 novembre 1975, par Monsieur W.H. Barton, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et de la Conférence du Comité sur le Désarmement.

Je voudrais, en avant-propos, souhaiter la bienvenue aux trois nouveaux membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique, non seulement parce que la présence de la République de Tanzanie, des Émirats arabes unis et de Qatar ajoute à la concrétisation du principe de l'universalité, mais aussi à cause de la contribution que ces trois pays pourront sans doute apporter au travail de l'Agence.

Depuis sa création, l'Agence a permis "d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier", notamment par la promotion de programmes d'énergie nucléaire, y compris des programmes d'aide, de formation et d'échange de renseignements, et par l'élaboration de programmes constructifs et dynamiques de sécurité et de protection de l'environnement. Elle a en outre cherché à rehausser la sécurité internationale au moyen de meilleures garanties et par l'élaboration de normes adéquates pour la sécurité matérielle des matériaux nucléaires.

La montée de la demande et de l'intérêt dont l'énergie atomique fait l'objet en tant que source d'énergie de substitution, situation qui découle en grande partie du renchérissement rapide du pétrole, ont ajouté une nouvelle dimension aux programmes de développement de l'énergie nucléaire que l'Agence poursuit, et rehaussé l'urgence du travail de l'Agence sur les garanties. Le Canada reconnaît la nécessité de faire davantage appel à l'énergie nucléaire, notamment dans les pays en développement. D'autre part, la nécessité de contrôler cette expansion, conformément aux obligations de l'Agence, afin de "s'assurer, dans la mesure de ses moyens, que l'aide fournie par elle-même ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle n'est pas utilisée de manière à servir à des fins militaires" demeure pour lui un sujet de grave préoccupation.

Je suis heureux de constater, encore une fois cette année, qu'une aussi forte proportion du budget ordinaire de l'Agence est consacrée à des programmes qui intéressent directement les États membres en développement (le reste intéressant à la fois les pays industrialisés et les pays en développement), et de noter en particulier que

ces pays (dont les priorités sur le plan du développement se reflètent dans le programme de l'Agence) attachent une plus grande importance à l'insertion de l'énergie nucléaire dans leurs programmes énergétiques. Il est de plus en plus évident que dans nombre de pays l'énergie nucléaire constitue une importante solution de rechange aux hydrocarbures que les pénuries, le coût élevé et les problèmes d'approvisionnement rendent moins attrayants. Un programme nucléaire sain qui serait soigneusement planifié, doté d'un personnel compétent et mis en oeuvre efficacement pourrait maintenant mettre la sécurité énergétique à long terme à la portée de plusieurs pays et, grâce aux progrès réalisés dans la mise en valeur des ressources et la technologie des réacteurs, leur assurer une plus grande indépendance sur la plan de l'énergie. Toutes les sources possibles d'énergie doivent être examinées et mises au point de toute urgence puisque d'importantes ressources, même de type traditionnel, bénéficieraient des techniques nouvelles. Une plus grande efficacité et l'utilisation de nouvelles ressources offrent de grandes promesses pour l'avenir. Dans ce contexte, la communauté internationale doit néanmoins compter, à moyen terme, sur la fission nucléaire et, pour l'avenir plus éloigné, sur d'autres techniques nucléaires comme la fusion nucléaire, au moins pour les principales sources complémentaires d'énergie.

Grâce à ses divers programmes, l'Agence a un rôle vital à jouer dans le développement de l'énergie nucléaire. L'étude entreprise sur l'opportunité de créer des centres régionaux de régénération du combustible et sur leur faisabilité technique et économique, un travail que le Canada appuie pleinement, constitue l'une de ses principales activités cette année. Il est urgent d'étudier de telles possibilités afin de tirer le meilleur parti des ressources rares. Les efforts conjoints des groupes de pays qui collaborent à cette fin pourraient conduire à une utilisation beaucoup plus grande de l'énergie nucléaire dans le cadre du développement. Le co-financement et l'exploitation conjointe des éléments qui composent le cycle du combustible pourraient, en plus d'accroître grandement l'efficacité du combustible, permettre des économies considérables aux nations qui y participent, aux nations qui sont en mesure de fournir du matériel nucléaire et aux organismes internationaux de financement dont l'appui est essentiel aux efforts de développement de grande envergure. Étant donné les énormes investissements que la construction des installations nucléaires exige au départ, et les ressources de financement et de fabrication qui existent sur le plan international, cette efficacité est essentielle. Le Canada partage les vues exprimées par d'autres pays concernant le rôle que les centres régionaux de régénération du combustible nucléaire pourraient jouer pour atténuer le danger de la prolifération des dispositifs explosifs nucléaires en limitant le nombre

---

d'installations produisant du matériel fissile.

Il est également clair que l'Agence est aussi l'organisme vers lequel tous les pays qui mettent des programmes nucléaires en oeuvre doivent se tourner pour établir des normes communes de sécurité et de protection écologique. Le Canada appuie pleinement le travail que poursuit l'Agence concernant l'élaboration de codes et de guides de sécurité. Un expert canadien préside le Groupe consultatif supérieur et le Canada participe à part entière aux comités de révision technique de l'Agence chargée de mettre au point des codes et des guides acceptables sur le plan international concernant le choix de l'emplacement et la sécurité des réacteurs nucléaires. Par ailleurs, le Canada participe activement au travail de l'Agence sur la gestion des déchets radioactifs, faisant valoir sa politique nationale qui consiste à stocker les déchets à des emplacements terrestres sous une forme recouvrable plutôt que de tenter d'en "disposer", tout en reconnaissant que ce n'est pas nécessairement possible pour tous les pays. C'est dans cette optique que nous avons participé activement au travail de l'Agence dans la poursuite de ses responsabilités en vertu de la Convention de Londres sur le déversement des déchets. Nous appuyons fortement les efforts constants de l'Agence pour faire en sorte que les principes directeurs définitifs sur le déversement de tous déchets à faible radioactivité reposent sur des fondements scientifiques parfaitement sains. Nous ne sommes pas disposés à mettre l'environnement en péril ni à laisser d'autres pays le faire.

L'un des problèmes fondamentaux et les plus controversés avec lesquels l'Agence est aux prises est celui des conséquences écologiques de l'énergie nucléaire. Conformément au niveau élevé d'objectivité scientifique et de responsabilité envers la communauté internationale que nous avons toujours pu en attendre, l'Agence devrait continuer de faire de son mieux pour s'assurer que se poursuive, sur le plan scientifique le plus élevé possible, un examen comparé des conséquences écologiques des diverses sources d'énergie possibles. Nous saluons très chaleureusement la coopération de l'AIEA et de l'OMS à l'étude de l'IIAAS en vue d'établir une évaluation quantitative des effets de toutes les options énergétiques. L'IIAAS peut faire beaucoup dans ce domaine, comme dans d'autres, et nous nous réjouissons de voir qu'on l'utilise de cette manière. Nous convenons avec le Directeur général qu'il sera plus utile d'examiner les répercussions écologiques de l'énergie nucléaire par rapport aux autres options énergétiques et nous nous réjouissons de voir qu'il est prêt à saisir l'occasion de laisser l'Agence jouer un rôle des plus utiles à cette fin dans sa collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

---

Je voudrais également profiter de cette occasion pour féliciter l'Agence du travail extrêmement utile qu'elle a entrepris sur l'application des explosions nucléaires à des fins pacifiques. Le Canada a pleinement appuyé la conclusion de la Déclaration finale de la Conférence de révision du Traité de non-prolifération selon laquelle l'Agence est l'organisme international approprié par l'entremise duquel les États membres sans armes nucléaires devront bénéficier des avantages qui pourront découler des applications pacifiques des explosions nucléaires: on y priait en outre l'Agence d'accélérer ses travaux visant à cerner et à examiner les problèmes juridiques importants que comportent la structure et le contenu de l'accord international approprié ou des accords internationaux appropriés envisagés à l'article V du TNP, et d'en commencer l'élaboration. Nous partageons l'opinion de la Conférence de révision selon laquelle l'Agence devrait élargir son examen de cette question et étendre sa compétence à tous les aspects et conséquences des applications pratiques des explosions nucléaires à des fins pacifiques. Nous accueillons favorablement l'établissement, par l'Agence, d'un Groupe consultatif sur les explosions nucléaires pacifiques dont nous suivrons les travaux attentivement.

Bien que la politique canadienne en matière d'aide au développement international demeure fondée, comme par le passé, sur une nette préférence pour le financement central des activités des Nations Unies, nous nous sommes de nouveau engagés à verser en entier notre quote-part au Fonds volontaire d'assistance technique de l'Agence pour 1976. Une telle augmentation par rapport à l'année dernière (au cours de laquelle, je suis heureux de le signaler, le Canada a pu contribuer un peu plus que sa quote-part) est justifiée, à notre point de vue, par l'appui croissant que les pays en développement exigent de l'Agence et par l'érosion que l'inflation a malheureusement infligée depuis un an aux ressources disponibles.

Dans une déclaration qu'il a faite à la Conférence de révision du TNP, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Allan J. MacEachen, faisait remarquer que:

"Le Canada continuera à jouer pleinement son rôle en contribuant au Fonds général d'assistance technique de l'Agence internationale de l'énergie atomique et au Programme des Nations Unies pour le développement qui finance également des projets mis en oeuvre par l'Agence."

Il a cependant ajouté que:

"Par l'entremise de voies multilatérales comme l'AIEA, ou d'une façon bilatérale, le Canada se propose, tenant

---

compte de ses critères et de ses priorités d'aide en général, de fournir un montant accru d'assistance technique dans le domaine nucléaire aux pays en voie de développement adhérant au TNP."

Il faut reconnaître que l'intérêt accru que suscite l'énergie nucléaire fait peser sur les ressources d'États comme le Canada une demande sans précédent. Dans nos efforts pour répartir ces ressources le plus efficacement possible, nous n'avons pas oublié notre profond souci de faire en sorte que l'énergie nucléaire ne serve qu'à des fins pacifiques. Ainsi, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a souligné, tout en maintenant ses contributions volontaires à l'AIEA au profit de tous les États membres en développement de l'Agence, le Canada a l'intention de prêter une attention toute spéciale aux pays qui ont ratifié le TNP et souscrit pleinement à ce qui constitue, à l'heure actuelle, le meilleur moyen, aussi imparfait soit-il, de prévenir la prolifération des dispositifs explosifs nucléaires.

Avant de conclure, je m'en voudrais de ne pas parler brièvement des activités de l'Agence en matière de garanties. Le Canada considère que les fonctions extrêmement importantes de l'Agence à cet égard sont inséparables de ses autres programmes. La coopération internationale dans le transfert des matériaux, de l'équipement et de la technologie nucléaires doit nécessairement reposer sur des garanties efficaces. Le Canada sympathise pleinement avec le Directeur général de l'Agence lorsqu'il déclare: "Je ne crois pas que nous disposerons d'un système satisfaisant de garanties tant que les fournisseurs d'équipement et de matériaux ne poseront pas comme condition de livraison que toute l'activité nucléaire du pays bénéficiaire soit placée sous les garanties de l'AIEA". Mon pays est prêt à collaborer aux efforts visant à réaliser cet objectif de la normalisation des conditions d'exportation, objectif auquel la Déclaration finale de la Conférence de révision a déjà attiré l'attention.

La coopération internationale dans le domaine nucléaire est indispensable, mais elle exige un système international et impartial de garanties. Il est essentiel d'avoir des garanties efficaces qui mettent l'atome à l'abri à la fois de l'homme et des accidents s'il doit devenir une source d'énergie acceptée et un domaine acceptable et souhaitable de coopération internationale. Le Canada estime que c'est de l'Agence internationale de l'énergie atomique que la communauté internationale doit attendre ces garanties.

---

S/C